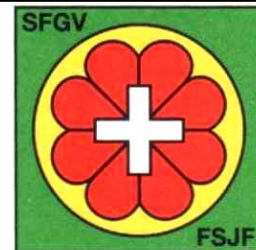


Schweizer Familiengärtner-Verband Fédération suisse des jardins familiaux

www.familiengaertner.ch - www.jardins-familiaux.ch



Fondation d'une aire de jardins familiaux

Généralités:

- Avant les travaux de planification, les règlements de construction et de planification locaux ainsi que le plan des zones de la commune en cause doivent être pris en compte. Attention: la législation cantonale et communale peut varier.
- L'aire projetée fait-elle partie d'une zone libre, agricole ou urbaine? Il est important de savoir dans quelle zone l'aire de jardins familiaux est attribuée.
- L'aire projetée devrait être atteignable par les transports en commun. Les routes d'accès et les possibilités de parcage doivent être en rapport avec la grandeur de l'aire: il faut planifier suffisamment de places de parc pour les visiteurs.
- Les raccordements d'eau, d'eaux usées et électriques devraient exister ou être réalisable sans frais trop élevés.

Chemins:

- Les chemins principaux de l'aire doivent permettre le transport de petits chargements comme des pavillons de jardin, des matériaux de construction etc. (maximum 3,5 tonnes). Il est recommandé de planifier une largeur d'au moins 3.0 m. avec des rayons de virages carrossables.
- Les chemins secondaires sont à construire avec une largeur qui permet à deux personnes de marcher côte à côte (env. 1.0 m).

Sol:

- Le sol doit convenir pour la culture maraîchère et ne doit pas contenir de résidus de décharges désaffectées. Avant le début des travaux, il est élémentaire de prélever des échantillons de sols à plusieurs endroits; ceux-ci seront analysés par un laboratoire spécialisé.

Approvisionnement en eau, eaux usées:

- Le réseau de distribution d'eau et les bassins (contenu min. 300 litres) doivent être répartis de façon à ce qu'un robinet soit à disposition pour 2 à 4 jardins. Les bassins doivent atteindre une hauteur qui permette à un adulte de remplir aisément un arrosoir. Ces bassins doivent être recouverts ou être assurés au moyen d'un grillage afin d'éviter tout risque d'accidents causés par des enfants.
- Bassins et conduites d'eau doivent être munis d'un robinet de vidange afin de pouvoir les protéger durant l'hiver.
- L'eau de pluie des toits doit absolument être rassemblée dans des réservoirs appropriés et sûrs. Nombre, forme, grandeur et couleur des récipients doivent être fixés à l'avance.

- Dans chaque aire de jardin une installation de WC aménagée pour les handicapés et qui est raccordée au réseau des eaux usées doit être mise à disposition.
Conseil: installer deux compteurs d'eaux: l'un pour le réseau des parcelles, l'autre pour les WC et les locaux communs. De cette façon les eaux usées peuvent être facturées séparément. (L'eau d'arrosage des bassins est exemptée de la taxe d'épuration). Cette séparation est judicieuse pour autant qu'aucun évier et aucune prise d'eau ne sont autorisés pour les pavillons de jardin.

Parcelles:

- Le nombre de parcelles doit être adapté à la demande et pouvoir être augmenté.
- La surface des parcelles peut varier: env. 200 m² avec pavillon de jardin et pergola, env. 150 m² avec pergola et caisse à outils ou env. 100 m² avec seulement une caisse à outils.

Pavillons de jardin:

- La grandeur des pavillons est à fixer à env. 9.0 m² et env. 10 m² pour la pergola. Ici il faut respecter les règlements locaux, comme par exemple la forme du pavillon (toit en bâtière, toit plat, couleur, toiture, etc.).
Le mieux est d'obtenir une autorisation forfaitaire de construire pour l'aire complète, afin de ne pas devoir demander une autorisation de construire pour chaque pavillon.

Conception:

- L'aire entière doit être entourée d'une clôture et munies de portails. Les haies sont jolies mais demandent beaucoup de soins et coûtent cher à l'achat.
- Une place de jeu pour enfants d'env. 300 - 400 m² ne doit faire défaut dans aucune aire de jardin.

Locaux communs et dépôt:

- Un entrepôt pour ranger les outils, le matériel de nettoyage et où le matériel d'archives de la société puisse être déposé est nécessaire.
- Un local pour le rangement de tondeuse, broyeurs ou motoculteurs est recommandé.
- Il est possible d'organiser la vente de matériel et de boissons dans les locaux communs. Les locaux communs sont un lieu idéal pour l'organisation de fêtes de jardin ou la tenue de séances de comité. C'est un point de rendez-vous où la convivialité, la collectivité et la sociabilité peuvent être entretenues.
- Une esplanade devant les locaux communs donne la possibilité d'agrandir la surface lors de manifestations plus grandes..

Vous trouvez dans ce classeur également plusieurs exemples de règlements de jardin et de construction qui vous donneront des informations précieuses pour la planification et la réalisation d'une aire de jardins.